	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :

**Direction :** Direction des Soins

### IDENTIFICATION DU POSTE

**Fonction / Métier :** Infirmier(e) en pratique avancée

**Grade :** Infirmier(e) en pratique avancée

**Catégorie professionnelle :** Auxiliaire médical

**Liaisons hiérarchiques :** Direction des soins, cadre supérieur de santé

**Liaisons fonctionnelles :**

- Médecins participant au protocole d'organisation de la pratique avancée ;
- Cadres de santé ;
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients ;
- Professionnels libéraux ;
- Structures médico-sociales ;
- Réseaux de santé.

**Autres liens fonctionnels :**

L'IPA participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce en partenariat avec :


- Les réseaux de santé internes et externes à sa structure de santé ;
- Les CPTS ;
- Les centres locaux de santé mentale ;
- Les associations ; les sociétés savantes ; les agences nationales ; les plateformes d'appui ;
- Les directions fonctionnelles et notamment la direction des systèmes d'information, la direction de la qualité/gestion des risques...

**Horaires :**

Horaires : 8h-12h et 13h-17h

Travail les jours ouvrés

Flexibilité des horaires en fonction des activités

	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :

### MISSIONS DU TITULAIRE DU POSTE

#### Textes réglementaires :


- Loi n 2016 41 du 26 janvier 2016 : modernisation de notre système de santé ;
- Décret n 2018 633 du 18 juillet 2018, relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée ;
- Décret n 2019 836 du 12 août 2019, relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée, mention « Psychiatrie et santé mentale » ;
- Arrêté du 18 juillet 2018, fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée, en application de l'article R.4301-3 du Code de la Santé Publique.
- Arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée
- Code de la Santé Publique :
  - Art L4311-1 à L4311-29
  - Art R4312-1 à R4312-58 (déontologie)
  - Art R4382-6 et R4382-9 (développement professionnel continu)
  - Art L4301-1 : introduit l'exercice de la pratique avancée au sein d'une équipe coordonnée par un médecin

#### Mission principale :

Conformément à la réglementation (décrets et arrêtés de 2018 et 2019), l'infirmier en pratique avancée (IPA) participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) psychiatre(s).

Dans le respect du parcours de santé du patient coordonné par le médecin psychiatre, l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins en intra hospitalier, les soins en extra hospitaliers et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

L'IPA exerce dans le cadre d'un protocole d'organisation signé par les ou les psychiatre(s) et le ou les infirmier(s) exerçant en pratique avancée dans le domaine de la psychiatrie et santé mentale.

 <p>CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES</p>	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :

### **Objectifs :**

Véritable échelon intermédiaire dans le parcours du patient, entre le suivi médical et l'accompagnement soignant des patients, l'IPA exerce au sein du pôle de psychiatrie adulte, prioritairement en extrahospitalier, dans une dimension de territorialité.

#### Réorganiser le temps médical :

L'activité assurée par l'IPA permet de recentrer le temps médical sur les activités cliniques complexes, d'urgence, de coordination. Elle permet de :


- Désengorger les consultations médicales, en assurant le suivi de patients stabilisés ou en voie de stabilisation
- Réduire les délais de primo-consultation pour les patients en liste d'attente d'un suivi psychiatrique
- Assurer la continuité des soins en facilitant le renouvellement et l'ajustement des traitements
- Renforcer la collaboration médico-soignante

#### Améliorer les parcours de soins :

- Assurer un suivi plus rapproché du patient entre les consultations médicales,
- Réduire les délais d'attente et améliorer l'accessibilité aux soins
- Assurer la coordination avec la médecine de ville, dans le cadre d'un travail en réseau
- Favoriser l'articulation des parcours complexes, dans le cadre d'une prise en charge holistique de suivi des maladies chroniques et des comorbidités
- Améliorer la qualité des soins

#### Assurer un leadership clinique :

- Accompagner les équipes soignantes dans l'approche systémique du patient, apporter un appui clinique aux équipes de par sa mission d'expertise
- Affiner l'évaluation clinique infirmière, notamment lors des primo-entretiens
- Apporter une aide dans la décision éthique dans les situations complexes
- Apporter son expertise dans les programmes d'éducation thérapeutique
- Mener des actions de formation pour les équipes soignantes
- Développer la recherche en sciences infirmières

 <p>CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES</p>	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :


## Activités principales

### 1. Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre de motifs de recours ou du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

- Réaliser les entretiens, des examens cliniques pour les patients présentant des troubles du neurodéveloppement, des troubles neurodégénératifs, des troubles du comportement, des troubles psychiatriques, des conduites addictives, à tous les âges de la vie
- Interpréter les données issues de l'entretien, de l'examen clinique et des examens paracliniques permettant d'évaluer le niveau de souffrance, de désorganisation psychique de la personne et l'impact sur sa vie personnelle, sociale et professionnelle.
- Repérer les vulnérabilités et les situations d'urgence et apprécier la nécessité de concertation pluriprofessionnelle pour évaluer la situation.
- Evaluer l'observance, l'efficacité et les effets indésirables des traitements et des techniques thérapeutiques non médicamenteuses. Identifier les effets secondaires des traitements médicamenteux
- Evaluer l'adhésion du patient à son projet de soins, l'alliance thérapeutique et identifier les réajustements nécessaires avec sa participation en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques cliniques.
- Evaluer le risque suicidaire
- Evaluer le risque de passage à l'acte hétéro-et auto-agressif
- Organiser l'orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation en évaluant la qualité de vie perçue, les capacités d'adaptation, les ressources propres et celles de l'entourage, les capacités de soutien de l'entourage, les représentations de la maladie, les retentissements des troubles sur la vie personnelle, sociale et professionnelle.
- Formuler les conclusions cliniques, de diagnostic infirmier et mobiliser les outils d'observation clinique ainsi que les échelles d'évaluation appropriées à la situation en première évaluation et au cours de l'évolution.
- Elaborer un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical.

### 2. Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

- renouveler la prescription ou adapter la posologie des thymorégulateurs, psychostimulants, antipsychotiques atypiques, neuroleptiques conventionnels, antiépileptiques approuvés dans le traitement de troubles psychiatriques et traitement de substitution aux opiacés, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure établie à partir des enjeux du traitement.
- renouveler et adapter les antidépresseurs, anxiolytiques, hypnotiques, traitements symptomatiques des effets indésirables et des antalgiques, à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.
- renouveler les prescriptions de suivis infirmiers thérapeutiques individuels ou de groupes
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, les techniques de médiation à visée thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles

 <p>CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES</p>	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :

psychiques et/ ou en situation de handicap psychique (programmes de psychoéducation et remédiation cognitive, ...) pertinentes à partir de l'analyse de l'état de santé du patient.


- Prescrire les examens pour la surveillance des effets des traitements dans le cadre des recommandations ainsi que les examens complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation : hémogramme, ionogramme, transaminases, glycémie, bilan lipidique, bêta-HCG, bilan hépatique, bilan rénal, dosage de médicaments (lithium, acide valproïque, carbamazépine, clozapine), dosage de toxiques, recherche de toxiques urinaires, hormones thyroïdiennes, ECG.
- Renseigner les dossiers ou contribuer à l'établissement de formulaires ouvrant droit à des prestations sociales ou médico-sociales.
- Prescrire ou orienter vers un programme d'éducation thérapeutique.
- Réaliser les actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient.

### **3. Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique**

- Elaborer un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre.
- Concevoir et réaliser les actions de prévention primaire et d'éducation thérapeutique adaptées à la situation du patient visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités dans une perspective inclusive.
- Organiser et planifier des actions adaptées visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions contribuant à la prévention des rechutes.
- Concevoir et réaliser des programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales, les capacités cognitives.
- S'assurer du suivi de la mise en œuvre des actions dans le parcours de soins.
- Réaliser des actions dans le cadre de projets territoriaux de santé de démarches d'information, de psychoéducation, de relation d'aide aux familles et aidants.

### **4. Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient**

- Participer à la coordination des activités entre le premier et le second recours, en ville et en établissement de santé afin de prévenir les ruptures de soins.
- Organiser des réunions de concertation pluriprofessionnelles avec les différents acteurs intervenant dans le parcours de soins
- Favoriser l'articulation des parcours complexes ; coordonner les interventions intra et extra hospitalières en lien avec le projet de soins, de vie ; préparer et coordonner la sortie et le suivi
- Promouvoir des parcours innovants, de nouvelles modalités organisationnelles, dont la télésanté, répondant à des besoins non ou peu couverts
- Elaborer, suivre et évaluer les outils de prévention et de gestion des crises et promouvoir leur utilisation au sein de l'équipe : plan de prévention partagé
- veiller au respect des droits de la personne
- identifier des situations de dilemmes éthiques et accompagner la mise en œuvre d'un raisonnement clinique selon l'équation bénéfice/risque

 <p>CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES</p>	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :

- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale.
- Identifier des éléments pertinents à intégrer dans des projets territoriaux de santé, notamment dans le cadre de conseils locaux de santé mentale.

#### **5. Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles**

- Elaborer des protocoles de soins pluriprofessionnels
- Promouvoir des pratiques basées sur des données probantes et recommandations
- accompagner les équipes sur l'évolution des pratiques professionnelles : leadership clinique
- Conseiller les équipes sur des pratiques alternatives à l'isolement contention, aux soins sans consentement
- réaliser des actions de formations
- veille documentaire et communication aux équipes

#### **6. Contribution à des études et travaux de recherche**

- Contribuer à des études et travaux de recherche dans le champ de la santé publique, des soins, de la pratique avancée et de l'évaluation des pratiques professionnelles
- Publier et communiquer sur les travaux menés


#### **7. Activités spécifiques institutionnelles**

- S'inscrire et participer activement dans la réalisation des projets de service ;
- Participer aux réunions de service et à celles avec les différents partenaires.

#### **Particularités :**

Conditions matérielles : bureau dédié (poste informatique, téléphone, véhicule)

Protocole d'organisation : avec l'ensemble des médecins du pôle dans le cadre du champ d'activité.

 <p>CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE SARREGUEMINES</p>	FICHE DE POSTE	Réf :
	INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE MENTION PSYCHIATRIE	Version :

### APTITUDES ET COMPETENCES REQUISES

#### Prérequis :

- Diplôme d'IPA ;
- Expérience de 3 ans dans le domaine de la psychiatrie ;
- Inscription à l'ordre national infirmier ;
- Permis de conduire catégorie B.

#### Connaissances spécifiques :

- Connaissance des textes de loi en rapport avec sa fonction et avec la prise en charge des patients ;
- Connaissances des pathologies et du soin psychiatrique ;
- Connaissances spécifiques en lien avec le périmètre d'exercice ;
- Connaissance des traitements utilisés en psychiatrie ;
- Connaissance en éducation thérapeutique ;
- Connaissance en animation de groupe (relaxation, groupe parole...) ;
- Connaissance des réseaux nationaux, territoriaux et locaux en santé mentale.
- Organisation hospitalière ;
- Santé publique ;
- Droit des patients et éthique.

#### Qualités professionnelles :

- Sens des responsabilités et de l'organisation ;
- Sens relationnel développé ;
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation ;
- Capacité d'écoute ;
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation ;
- Rigueur ;
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel ;
- Aptitude pédagogique ;
- Sens de l'autonomie.
- Discrétion professionnelle